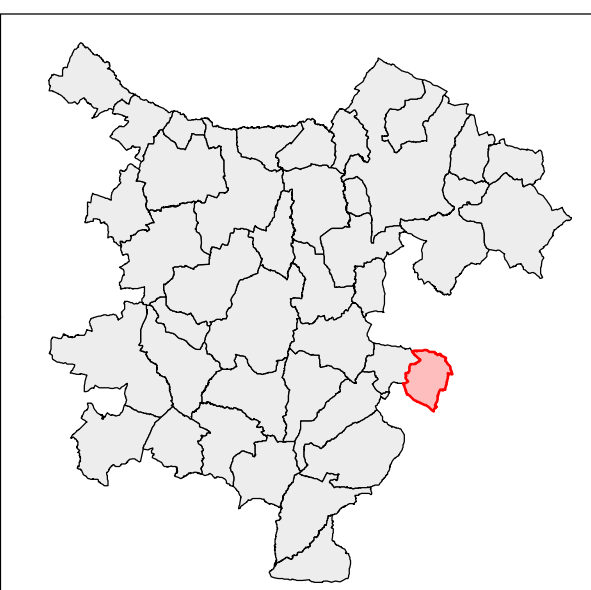




Légende

Zonage du PLUi

UB
 UC
 UE
 A
 Ap
 As
 Np
 Ns

▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité
- - - Protection initiale au titre de l'article L151-2° - Hols ou alignement d'arbres
- - - Périmètre de protection au titre de l'article L151-2° - alignement d'arbres
- - - Périmètre de protection au titre de l'article L151-2° - patrimoine naturel
- - - Périmètre de protection au titre de l'article L151-2° - abords des cours d'eau
- - - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
● Construction récente ou en cours
- - - Alas des zones inondables - zone inégalement
- - - Alas des zones inondables - zone exceptionnellement

Conception : Metropolis
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024, DDT16

